



## DELIBERATION N°3 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 11/02/2022

Numéro enregistrement Préfecture : DB-20220211-3

### AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES D'ASSURANCE

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis vendredi 11 février 2022 à 11h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient Présents :**

**Avec voix délibérative :**

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Anne LAPORTERIE (en visioconférence),

**Assistaient également :**

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE

**Etait excusé :**

Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Christian PONS

Suite à la séance du 11 février 2022 pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, la Commission d'Appel d'Offres a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des soumissionnaires suivants et dans les conditions ci-après :

LOTS	TITULAIRES	INTERMEDIAIRE	CONDITIONS	COTISATION annuelle TTC	
				Type véhicules	Cotisation annuelle unitaire TTC
1 - DOMMAGES AUX BIENS	GROUPAMA	_____	Solution de base		9 860.21 €
2 – TOUS RISQUES MATERIELS	ALBINGIA	ADH	Solution de base		6 952.00 €
3 – RESPONSABILITE CIVILE	MMA	WECK	Solution de base (RC et accidents corporels) + « PSE » équipe cynotechnique		23 659.44 €
4 - FLOTTE AUTOMOBILE	GLISE	PILLIOT	Solution de base	Véhicules légers ≤ 6ans	14 168.78 €
				Véhicules légers > 6 ans	19 202.40 €
				VSAV/VPL/VITT et VLTT ≤ 15 ans	10 782.80 €

			VSAV/VPL/VIT et VLTT > 15 ans	6 876.00 €
			PL ≤ 15 ans	22 955.52 €
			PL >15ans	29 630.00 €
			Remorques et engins remorqués > 500 kg >10ans	119.08 €
			Remorques et engins remorqués > 500 kg ≤ 10ans	556.20 €
			Engin divers	93.34 €
			Echelle ≤ 25 ans	5 854.80 €
			Echelle > 25 ans	0.00 €
			Matériels et marchandises transportés	180.00 €
			Frais non compris dans solution de base	Taxe attentats 5.90 €
			PSE	Véhicules de mission - substitution 280.00 €
			PSE	Embarcations 1 281.21 €
			<b>PRIX TOTAL TTC ANNUEL POUR LE NOMBRE DE VEHICULES DONNES et AVEC LES 2 PSE 111 986.03 €</b>	
5 - PROTECTION SOCIALE DES SPV	MONCEAU	FRAND	Solution de base + PSE loi MATRAS	16.08 € / SPV Soit pour 1012 SPV une cotisation prévisionnelle annuelle de 16 272.96 €
6 - RISQUES STATUTAIRES	CNP ASSURANCES	SOFAXIS	Solution de base + PSE AT/MP franchise 90 jours	34 823.80 €
			PSE loi MATRAS	taux 1.53 %
7 – Protection fonctionnelle	<p align="center">Ont été reçues pour ce lot :</p> <p align="center"><b>Une offre irrégulière (au sens de l'article L 2152-2 du CCP)</b>  <b>et une offre inacceptable (au sens de l'article L 2152-3 du CCP)</b></p> <p align="center"><b>Le SDIS ne souhaite pas donner suite à ce lot</b></p>			

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en Bureau du CASDIS autorise leur président à signer les marchés correspondants.

**Détail du vote :**

Présents : 03  
Votants : 03  
Pour : 03  
Contre : 00  
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
d'Incendie et de Secours du Lot**



**Monsieur Pascal LEWICKI**

**CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Cahors, le **21 FEV. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.